

L'ECHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la Mairie de Franchesse

Décembre 2008

Le mot du Maire

Le 21 septembre 2008 est une date historique. En effet, pour la 1ère fois dans l'Allier une femme a été élue au Sénat. L'élection des sénateurs est très particulière : les membres de cette institution sont élus au suffrage universel indirect. Seuls les conseillers généraux et régionaux, les députés et les représentants des conseils municipaux (un pour Franchesse) doivent voter aux 2 tours de scrutin se déroulant sur la même journée. Les grands électeurs, c'est ainsi qu'on les nomme, ont donc fait confiance à une femme pour les représenter à Paris. Je trouve que c'est une belle avancée vers la parité.

Une autre page va se tourner mais cette fois-ci au pays des Lanciers. Comme vous le savez certainement, Annie SERRE fait valoir ses droits à la retraite. Depuis 27 ans, elle tient l'épicerie de la rue des Lanciers. Son sens du négoce a fait d'elle une commerçante appréciée. Je lui sais gré d'avoir rendu service à la population locale pendant toutes ces années. Nous travaillons ensemble à la reprise de son activité et la municipalité met tout en œuvre pour que ce magasin continue d'exister. Dès que possible, nous organiserons une réunion pour vous informer.

Je terminerai mon propos en vous annonçant la création d'un garage agricole, à l'ancien stade, route de Limoise. Je remercie ces trois jeunes associés d'avoir choisi Franchesse pour installer leur entreprise car c'est un atout pour notre commune.

Avec un peu d'avance, les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous le 11 janvier 2009 pour les traditionnels vœux du Maire.

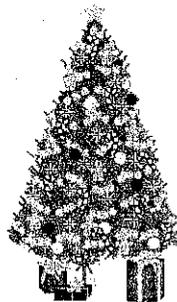
Bonne lecture.

Isabelle DESURIER-LAFLEURJEL

Le chaînon manquant

Les lecteurs les plus attentifs ont relevé que le précédent numéro de l'Echo des Lanciers était le n° 14. Or, celui que vous tenez en main est le n° 16. Pourquoi ? Superstition ? Obligation légale ? Directive européenne ? Excès de vitesse ? La réponse est plus simple : deux numéros 14 se sont succédés par erreur. Pour reprendre la numérotation correcte, nous zappons le numéro 15 et passons directement au n°16.

JOYEUX NOEL



BONNE ANNEE 2009

ECOLE MATERNELLE

A la rentrée de septembre 2008, nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle directrice, Céline SERRA ayant pris la direction de l'école maternelle de Lurcy-Lévis.



Catherine PARIS, 24 ans, est originaire de la région.

Fille et petite fille d'instituteurs (petite fille de Jacques PARIS et fille de Frédéric), Catherine a saisi l'opportunité de ce poste pour se rapprocher de sa famille.

D'un point de vue professionnel, cela lui permet de gérer une classe à part entière. En effet, pour sa première affectation, elle intervenait dans trois classes différentes

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Catherine a en charge 25 élèves, soit

- ↳ 9 « grande section »
- ↳ 8 « moyenne section »
- ↳ 6 « petite section »
- ↳ 2 « tout-petit » (2 ans ½ arrivés en janvier 2009)

ACHAT DE MATERIEL :

Le Conseil a décidé d'acheter quelques tables, chaises et tapis de sol supplémentaires (737,93 € TTC) ainsi qu'un nouvel aspirateur (313,00 € TTC).

RAPPEL TARIFS CANTINE ET GARDERIE :

Cantine :

Repas enfant : 2 euros

Repas enseignant et autre adulte : 3,50 euros
(à l'exception du personnel communal)

Garderie :

1 euro par heure et par enfant

Gratuité pour le 3^{ème} enfant d'une même famille en garderie

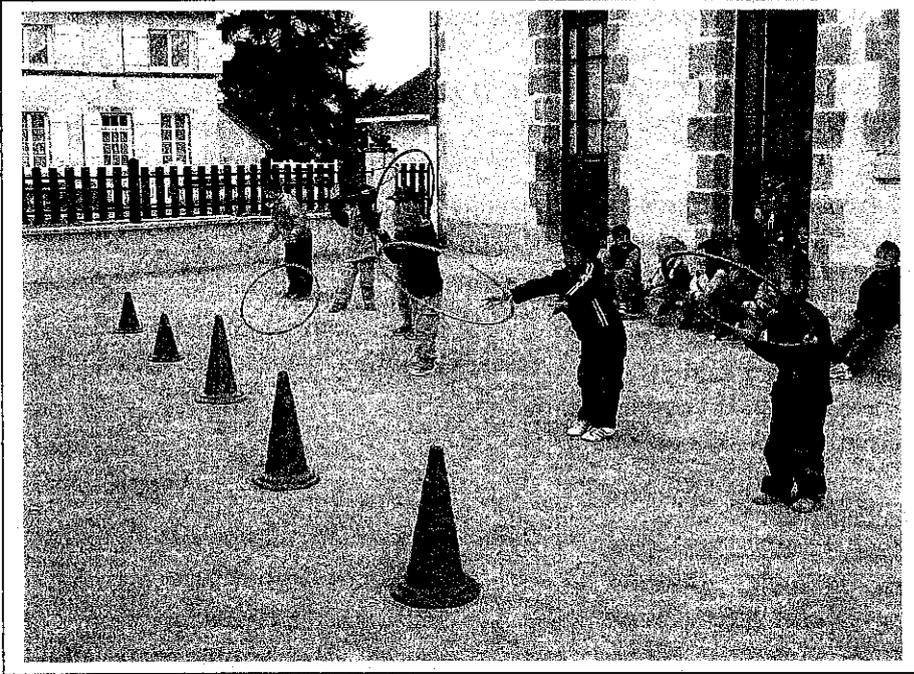
Déléguée communale au sein du conseil d'école : Mme Sylviane MEUNIER

DON A LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Avant de quitter la France pour retourner vivre en Hollande, M. et Mme VAN VEEN, qui habitaient aux Drugnaux, ont fait don à l'école maternelle de très nombreux objets qu'ils ne pouvaient emporter. Ceux-ci seront vendus par l'école au profit de la coopérative scolaire. Nous les en remercions très sincèrement.

Le sport à l'école

Le jeudi, nous faisons des activités athlétiques comme la course ou le lancer.



Nous apprenons à lancer des balles ou des cerceaux de différentes manières :

- ❖ autour de plots plus ou moins éloignés de nous
- ❖ dans des cerceaux placés en hauteur
- ❖ par-dessus nos tapis



CCAS

Le 11 octobre, 44 personnes avaient répondu « présent » à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale. Les menus, décorés par les enfants de l'école maternelle, affichaient : aumônière de saumon, suprême de poulet à la crème, fromages et Bourbonnais.

Outre la dégustation de mets savoureux, ce repas est un moment de rencontre et d'échange et, depuis quelques années, de divertissement. En effet, les convives n'hésitent pas à participer en racontant une petite histoire ou en poussant la chansonnette. Cette année, la nouvelle équipe* du C.C.A.S a pris part à l'animation en se lançant dans la chanson... Et ce n'est qu'en fin d'après-midi que tout le monde s'est quitté, souriant.

** Composition de la nouvelle équipe :*

Nicole BERNARD, Chantal BOBIER, Eric BOUCHON, Jean-Marie CANEL, Martine CHARVEYRON, Isabelle DESURIER, Carine DIAT, Sylviane MEUNIER, Pierrette POPY, Thérèse THUARD, Gérard VERNIS et Isabelle VILLE.

Le marché BIO

Après une pause en 2008, le marché BIO sera de retour en 2009 avec quelques nouveautés. En effet, il est prévu le vendredi 03 juillet en nocturne. Nous aurons l'occasion de vous en reparler d'ici l'été mais vous pouvez d'ores et déjà noter la date sur vos agendas.

La journée de l'Europe

Loin de la Commission et des institutions européennes, célébrons, nous qui sommes tous Européens, la journée de l'Europe le 09 mai 2009, avec un apéritif dînatoire à la salle polyvalente. Chacun apportera, s'il le souhaite, une bouteille et/ou un plat de son pays d'origine. Ce sera l'occasion de nous découvrir et de partager notre Europe gustative et culturelle.

Utilisation d'Internet

Les responsables du Club Informatique vous rappellent qu'ils se tiennent à votre disposition les **mardis, mercredis et jeudis de 16h00 à 19h00.**

Coût : 1 heure = 1 euro

4 heures (pouvant se répartir sur 2 séances) = 2 euros

15 heures (pouvant se répartir sur un mois) = 5 euros

Renseignements auprès de J-C JACQUET (04 70 66 27 97) ou J-C JEGO (06 81 97 52 82)

Travaux

Terminés : - ravalement des façades des logements communaux (attendants à l'école) pour un coût de **16 278,90 € TTC ;**

- restructuration du cimetière pour un coût de **35 633,00 € TTC.** Le plan a été refait et peut être consulté à la Mairie. Le Conseil étudie maintenant les modalités de réalisation d'un columbarium.

Prévus : - 2^{ème} tranche enfouissement des réseaux route de Coulevre pour un coût de **35 895,00 €** à la charge de la commune ;

- nouvel éclairage (lié à l'enfouissement des réseaux) pour un coût de **10 352,00 €** à la charge de la commune ;

Voirie

Réfection des voies communales 1, 5, 6 et 7 soit :

- de Rouère à Franchesse
- de Margeat à Avreuil
- des Mariats à Limoise (Cinq Chemins)
- de Pouzy-Mesangy à Franchesse

Réfection des chemins ruraux :

- Chemin des Brûlés
- Chemin du Roi des Bois au Petit Bouquetraud
- Chemin du Lieu Belin

pour un coût global de 31 300,00 € dont **20 345,00 €** à la charge de la commune.

A ces travaux (prévus au budget 2008) il convient de rajouter ceux rendus indispensables par les intempéries du 30 mai 2008 pour un coût de 5 810,00 € dont **2 324,00 €** à la charge de la commune (pont Route du Mont, plusieurs chemins ravinés et fossés obstrués).

Stade

- Achat d'un tracteur tondeuse
- Achat de sable
- Remplacement du grillage séparant le stade de la lagune

pour un coût global de **4 220,08 € TTC.**

Ventes et Achats

Réalisés : Achat de la licence IV de Mme Evelyne LANGE (**1 500,00 €**)

Vente ancien terrain de foot route de Limoise (**5 000,00 €**)

En cours : Achat d'un terrain (**10 000,00 €**) appartenant à M. et Mme Paul BLONDEAU dans la perspective de l'aménagement d'un deuxième lotissement

En prévision : Achat des murs du commerce de Mme Annie SERRE (**80 000,00 €**)

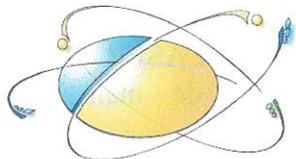
Questions électriques



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

1. **ERDF** (Électricité Réseau Distribution France) est une société anonyme, filiale à 100 % d'EDF, **en charge de la distribution d'électricité**. Cette entreprise a été créée le 1^{er} janvier 2008 pour répondre aux exigences d'une directive européenne qui impose l'ouverture à la concurrence du marché de la fourniture de l'électricité. En pratique, à part le changement de logo, rien de bien nouveau pour ceux qui n'ont pas changé de fournisseur d'électricité (Enercoop, Poweo, GDF, etc.) pour sortir du tarif réglementé d'EDF. D'autant que la gestion et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité demeurent des activités de service public. Certains craignent cependant qu'il s'agisse d'un premier pas vers la privatisation de l'entreprise publique qui, on le rappelle, a été créée en 1946 en application du programme du Conseil National de la Résistance.

SIEGA



2. Le **SIEGA** (Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Allier) regroupe toutes les communes de l'Allier sauf, jusqu'à présent, Moulins, Montluçon, Vichy et Cusset. Il est **propriétaire des réseaux de distribution d'électricité**, leur exploitation étant confiée à ERDF par un contrat de concession dont le cahier des charges fixe les droits et obligations de chacun. Le SIEGA est surtout connu pour les travaux qu'il réalise. Il exerce la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les extensions de

réseau, les enfouissements de réseau et les renforcements. Le SIEGA réalise la majorité des travaux sur le réseau basse tension. ERDF réalise les travaux sur la moyenne tension, les renforcements en zone urbaine et les branchements nouveaux chez les particuliers. ERDF entretient et renouvelle le réseau. Le SIEGA, en tant qu'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, exerce un contrôle sur le concessionnaire ERDF.

3. Avant de réaliser des **travaux à proximité d'ouvrages électriques**, il est fortement conseillé de consulter en mairie le « plan de zonage EDF » pour vérifier si la zone est concernée par la présence de réseaux électriques (notamment lorsque ces réseaux sont souterrains). Les personnes envisageant des travaux dans cette zone (hachurée sur le plan) doivent impérativement effectuer une DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux). L'exploitant de réseau indiquera les emplacements précis des ouvrages électriques et les précautions à prendre.

4. Enfin, rappelons quelques **conseils de sécurité pour les agriculteurs** qui travaillent à proximité des lignes électriques.

- Ne rehaussez pas votre terrain sous une ligne.
- Mettez à la terre les silos, hangars provisoires et appareils de levage.
- Dans la mesure du possible, ne manœuvrez pas seul sous les lignes avec des engins de grande hauteur. Faites-vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez trop près.
- Si vous devez élaguer ou apporter une modification sous une ligne électrique ou à proximité, contactez votre interlocuteur EDF ou RTE (*) habituel. Il vous indiquera les éventuelles mesures de prévention qui s'imposent.
- Ne touchez jamais une branche tombée sur une ligne.
- Pour passer sous une ligne, le gabarit maximum d'un engin doit être de 5 mètres de haut tout compris.

(*) RTE : filiale du groupe EDF depuis le 1^{er} septembre 2005, RTE est le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français. Le département de l'Allier dépend de l'Unité de Transport Électrique Rhône-Alpes-Auvergne basée à Lyon.

Ont collaboré à ce numéro :

Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL
Vincent LECOCQ – Françoise GUILLEMOT
André DESPRET – Chantal BOBIER
Marjorie LEBOURG – ECOLE MATERNELLE
SIROM

LA VIE DE LA COMMUNE

(dernière minute)

L'assemblée générale du Comité des Fêtes a eu lieu le 28 novembre 2008.

Un nouveau bureau a été élu :

Président : *Jean-Marie GAUJOUR*

Vice-présidente : *Pierrette POPY*

Trésorière : *Marie-Thérèse JACQUET*

Trésorier adjoint : *Laurent TYSZKO*

Secrétaire : *Lætitia AUBERGER*

Secrétaire adjoint : *Yannick DESURIER*

Viltaïs : Plate-forme départementale de régulation de l'urgence sociale →→→ **N° VERT 115**

(Appel gratuit depuis un poste fixe).

L'objectif de Viltaïs est d'apporter une réponse d'hébergement adapté pour toute personne ou famille en situation de grande difficulté subite et imprévue, sans aucune ressource et sans aucune possibilité d'hébergement familial ou autre.

Afin de favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes du département, **le Conseil général** a créé une aide financière au permis de conduire. Celle-ci s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans inscrits dans une auto-école après le 1^{er} juillet 2008 dont le quotient familial se situe entre 0 et 15 000 €. Vous trouverez toutes les informations nécessaires, soit à la mairie, soit sur le site du Conseil général : www.cg03.fr

Factures d'eau 2008

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a réformé une redevance de pollution domestique complexe qui ne concernait que 42 % du bassin Loire-Bretagne et conduisait, du fait de son mode de calcul, à des disparités de taux à appliquer au m³ d'eau facturé parfois importantes entre communes redevables.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le nouveau système s'applique à l'ensemble des habitants du bassin Loire-Bretagne quelque soit l'importance de la population de la commune.

Pour les habitants des communes du bassin qui, jusqu'alors, n'étaient pas redevables, *la loi a prévu une mise en place progressive sur 5 ans.*

Cela va donc se traduire pour **les factures de l'année 2008 par une redevance supplémentaire de 0,032 € par m³ d'eau facturé.**

Eaux usées

Le Conseil municipal réfléchit au traitement des eaux usées en assainissement collectif. Ce service est actuellement géré par la commune et contrôlé par le BDQE (**B**ureau **D**épartemental de la **Q**ualité de l'**E**au).

En 2008, beaucoup de communes ont choisi de confier cette compétence au SIVOM Nord Allier car, là aussi, la législation va changer.

Vos droits et vos démarches en matière de **formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille** : la première réponse à vos questions sur Internet : service-public.fr ou par téléphone au **3939** au prix d'un appel local depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 08h30 à 18h.

LASER 03 : Pour toutes les tâches de la vie quotidienne (travaux ménagers, garde d'enfants de plus de 3 ans, jardinage, bricolage, déménagements, etc ...) LASER 03 est la solution à vos besoins de main d'œuvre temporaire.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter les agences de :

- **Moulins** : 20 Avenue Meunier
Tél : 04 70 35 36 36 - Fax : 04 70 35 36 17
- **Montluçon** : 126 Bd de Courtais
Tél : 04 70 08 21 51 - Fax : 04 70 08 21 51
- **Vichy** : 12 Rue Pasteur
Tél : 04 70 98 69 87 - Fax : 04 70 98 69 34

Association Intermédiaire NORD BOCAGE :

NORD BOCAGE intervient sur 4 cantons qui sont : Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Lurcy-Lévis et Sancoins.

L'association s'adresse à **plusieurs publics** :

1. **Demandeurs d'emplois** : aide dans vos démarches de recherche d'emploi, propositions de missions sur des postes de travail peu ou pas qualifiés
2. **Particuliers** : si vous avez besoin d'un coup de main pour des travaux ménagers, de jardinage ou de petit bricolage
3. **Entreprises, collectivités territoriales, artisans, commerçants** : si vous recherchez du personnel sur des postes de travail peu ou pas qualifiés : manutentionnaire, manoeuvre en bâtiment, extras en restauration ...

Pour tous renseignements, s'adresser à :
Association Intermédiaire NORD BOCAGE
1 Bd Gambetta – BP 8 – 03320 LURCY-LEVIS
Tél : 04 70 67 85 59 - Fax : 04 70 67 86 42
E-mail : air.nordbocage@orange.fr

S. I. R. O. M.

Des remerciements à tous les usagers qui effectuent le tri, mais pour ceux qui le «boudent» des efforts sont à réaliser. Car malheureusement, encore une fois pour 2009, le gouvernement prévoit un projet de loi de finances avec une augmentation du taux de la T.G.A.P. (taxe générale sur les activités polluantes). Cette dernière est assise sur les quantités de déchets ménagers stockés en décharge et vient s'ajouter au prix du traitement et des refus de tri qui est actuellement à 9,15 € la tonne. Elle passera l'année suivante à 20 €, 30 € en 2012 et 40 € en 2015. Le montant payé pour le traitement des ordures ménagères à la Sté COVED est de 93 791,15 €.

Trier ses déchets, c'est simplement faire preuve de civisme

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter : secrétariat : 04.70.66.43.60 ; chauffeurs : 06.75.01.93.23 ; déchetterie : 06.08.40.03.07 ; Président : 06.78.01.69.37

Fréquentation des usagers à la déchetterie en 2006-2007

	Château S/A	Coulevre	Franchesse	Le Veudre	Limoise	Lurcy Lévis	Neure	Pouzy-Mésangy	TOTAL
Année 2006	582	1097	218	1540	260	9825	1101	999	15622
Année 2007	528	949	192	1423	245	8615	970	931	13853

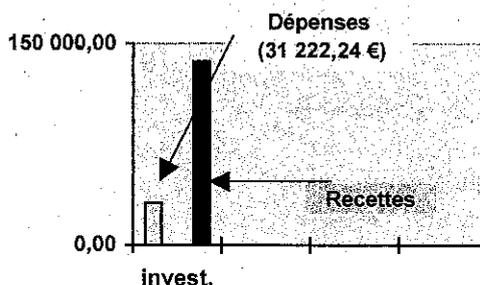
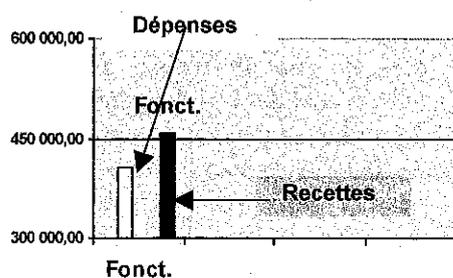
Tri sélectif O.M

Années	2004	2005	2006	2007
Papiers – Cartons	19,96	21,17	21,40	21,751
Métal – Plastique	4,59	4,76	4,60	4,214
Verre	39,81	40,94	39,09	39,964
Total en kg /habitant	64,36	66,87	65,09	65,929
Ordures Ménagères Tonnes/an	1 565	1 438	1 433	1 450

Quelques rappels : Trier est à la portée de tous. Faisons le bon geste :

- Les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles et flacons plastiques, cela évite aussi de souiller les bacs.
- Toutes les briques alimentaires, les boîtes de conserves se recyclent ; il suffit de bien les égoutter, inutile de les laver et d'enlever les becs verseurs.
- Quant aux cartons, en les pliant bien, ils peuvent être mis, sans problème, à la colonne spécifique ou à la déchetterie.
- Par contre, tous les emballages en plastique (pots de yaourt, de crèmes fraîches...) ainsi que les films, sacs... sont à mettre dans la poubelle traditionnelle.

BILAN FINANCIER 2007



COUT DES DECHETS MENAGERS : COLLECTE ET TRAITEMENT

En 2006 : 339 243 €

en 2007 : 363 268 €

67.85 € → par habitant

72.65 € → par habitant



AFFAIRES MILITAIRES

Comme les années précédentes, le Conseil doit statuer sur l'attribution de l'allocation militaire de 0,75 F par jour pour aider les parents de certains conscrits appelés sous les drapeaux (pour 3 ans !!). Les trois cas suivants montrent l'utilité de cette allocation. C'est ainsi que le 16 février, le Conseil reconnaît que cette indemnité « ne pourra pas être mieux placée » que pour cette femme restée veuve avec 5 enfants, sans ressource, qui a bien de la peine à faire vivre sa famille, et dont le fils aîné est réellement le soutien puisqu'il donne à sa mère tout ce dont il peut disposer sur ses gages.

Le 14 juin, il donne un avis favorable au père d'un autre conscrit, ajourné en 1907, mais reconnu apte en 1908. Il n'a que son salaire de domestique de ferme pour faire vivre sa famille de 7 enfants.

Est aussi acceptée la demande d'un autre père d'une famille de 10 enfants dont plusieurs encore à sa charge et qui va être obligé de louer un domestique pour remplacer son fils alors qu'il n'a pour vivre que son travail comme métayer.

Des secours sont aussi accordés à 10 réservistes considérés comme nécessiteux qui ont accompli en 1908 une période d'instruction plus ou moins longue. Leur service militaire étant fait, ils sont réservistes ou territoriaux (1).

VIEILLARDS ET INDIGENTS

Plusieurs fois dans l'année, le Conseil procède à l'admission de vieillards, infirmes et incurables sur la liste des secours selon l'une des 3 catégories :

- 1) *ayant domicile de secours et résidant à Franchesse*
- 2) *domicile de secours à Franchesse mais résidant dans une autre commune*
- 3) *n'ayant pas le domicile de secours à Franchesse mais y résidant*

Une bonne quarantaine de personnes sont ainsi aidées. Cette assistance entraînant une dépense évaluée à 6660 F (2), le département accordera une subvention de 5661 F (85%), celle de l'Etat sera de 200 F.

Pour abonder le reste la commune décide d'une imposition extraordinaire de 10 centimes additionnels.

L'allocation mensuelle est de 15 F, diminuée de 2,50 F si le pétitionnaire réside chez ses enfants ou a un faible revenu, comme la moitié de l'usufruit d'une petite propriété.

ELECTIONS MUNICIPALES

Après les opérations électorales des 03 et 10 mai, le dimanche suivant, MM JAMET Louis, THEVENIN Gilbert, DUBOST Pierre, VALNON Charles, MALLET Maurice, AUBOIRON Louis, PARIS Jean, GIRAUDET Jean, METENIER Gilbert, BOUDET Gabriel, BERTHET Jacques et LEPINE Pierre sont déclarés installés dans leur fonction de conseillers municipaux (3).

Sous la présidence de M. VALNON Charles, doyen d'âge, M. JAMET Louis est élu maire par 9 voix et 3 bulletins nuls.

Il faut élire aussi 2 membres de la commission administrative d'assistance, M. AUBOIRON Louis (9 voix - élu) ; M. BARDONNET Louis (9 voix - élu) ; M. BOUDET Gabriel (2 voix) ; M. GIRAUDET Jean (1 voix) ; M LEPINE Pierre (1 voix).

Plus tard dans l'année seront créées une commission des travaux et une commission des fêtes. La première, composée de MM PARIS, DUBOST, BERTHET, BOUDET et GIRAUDET a pour mission de surveiller les travaux faits sur les chemins vicinaux et ruraux, et de veiller aux travaux de réparations des édifices communaux. MM AUBOIRON, PARIS, DUBOST, GIRAUDET et LEPINE forment la seconde et sont chargés de l'organisation de la fête du 14 juillet et des autres fêtes publiques (jeux, pavoisement, illuminations, banquet).

MAISON GAUME

Mme Vve GAUME fait une demande dans le but de démolir et reconstruire sa maison qu'elle possède au bourg. Le Conseil n'y voit pas d'inconvénient mais le chemin vicinal ordinaire n°5 de Franchesse à Coulevre longeant cette maison n'a guère qu'une largeur de 6 m et avec la courbe, il se révèle dangereux pour la circulation.

A la majorité de 11 voix (et sans doute en application du plan d'alignement des rues mis en œuvre au siècle précédent -NDA), le Conseil demande que Mme GAUME recule sa construction de 2 m le long de ce chemin et prenne une surface équivalente sur la petite place devant son magasin...

MAISON GAUME (suite)

Après discussions avec l'intéressée, en accord avec M. GENDRE, conducteur-voyer, il est décidé que Mme GAUME reculera le mur de sa construction de 0,60 m libérant une surface de 5,34 m² qui sera incorporée à la voie publique. En échange, elle reçoit la même surface à prendre sur (l'actuelle) place de la Madeleine. Son mur sera ainsi avancé de 0,65 m mais elle devra laisser un pan coupé de 1,80 m dans l'angle de sa maison et du chemin (4).

BUDGET

Habituellement, les budgets et les impositions se votent à la session de mai. 1908 étant une année d'élections, c'est le 14 juin que le conseil délibère sur ces questions.

Compte administratif année 1907 :

Recettes : 12 116,68 F – Dépenses : 9 653,91 F

L'excédent, joint à celui de l'exercice précédent (6 448,67 F) formera l'essentiel des recettes du budget additionnel.

Budget additionnel année 1908 :

Recettes : 10 028, F – Dépenses : 3 513 F

Budget primitif année 1909 :

équilibré en recettes et dépenses à la somme de 10 224 F

Impositions extraordinaires (5) :

- salaire des gardes-champêtres : 720 F (9 cts additionnels)
- dépenses obligatoires : 100 F (1,24 cts) pour subvenir à l'insuffisance des revenus affectés à ces dépenses
- assistance médicale : 50 F (0,62 cts)
- assistance aux vieillards, infirmes et indigents : 810 F (10 cts)
- secours aux réservistes : 50 F (0,62 cts)
- dépenses indispensables (quoique facultatives) : 1 786 F (22 cts) entretien des bâtiments communaux, fournitures classiques, achat de livres aux élèves des écoles, fêtes publiques, salaire du piéton municipal, indemnité du télégraphiste supplémentaire, et autres dépenses ...
- entretien des chemins vicinaux : 4 513 F
- entretien des chemins ruraux non classés : 500 F (6,2 cts) à utiliser pendant la mauvaise saison

En outre, le traitement du secrétaire de mairie sera porté à 450 F et l'indemnité du porteur de dépêches sera de 300 F, le tout avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1908.

AFFAIRE SAULNIER

Le conseil accepte le désistement de M. Amédée SAULNIER de Saint-Léopardin d'Augy dans l'instance qu'il a engagée contre la commune de Franchesse à propos d'un legs fait par sa tante, Mme SAULNIER (en religion Sœur Athanase), aux pauvres de la commune. Si la décision portée au registre des délibérations est assez succincte, les notes du curé Soulier sont à la fois plus explicites et plus véhémentes. Pour résumer, il faut savoir que Mme SAULNIER, religieuse, avait cédé à la Fabrique (6) une somme de 7 000 F, laquelle somme donnait annuellement 284 F de rente qui servait à secourir les pauvres de la paroisse. Lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, et la disparition de la Fabrique, cette somme est revenue à la commune. La Fabrique et M. SAULNIER s'estimant dépouillés très injustement, ce dernier intenta un procès pour rentrer en possession de la somme léguée, arguant que son utilisation ne correspondait plus aux vœux de la testatrice. « Les affaires étaient en très bonne voie et le procès allait être gagné lorsque la nouvelle loi Briand du 13 avril (modifiant la Loi du 09 décembre 1905) nous a donné tous les torts : M. Amédée SAULNIER, n'étant qu'un héritier collatéral, a perdu son procès et a été condamné à payer tous les frais de procédure soit 568,20 F. Etre indignement volé et payer pour être volé, c'est un comble ! »

REMBOURSEMENT

Parmi quelques modifications financières habituelles pour compléter des chapitres insuffisants du budget, il faut remarquer un remboursement d'un trop-perçu sur le rôle des bicycléttes (7).

CHEMIN DES BARONS

Le conseil accepte la vente d'une portion de chemin entre le chemin des Barons et celui des Daneriaux d'une superficie de 12,84 a et d'une valeur de 192,60 F au profit de M. BERNARD.

POSTE

Le conseil renouvelle le vœu déjà émis en 1904, 1905, et 1906 pour demander la transformation du bureau de facteur receveur en bureau de recette simple de plein exercice puisqu'il prend toujours plus d'importance en raison du trafic croissant des lettres et télégrammes.

AIDE MEDICALE

Elle concerne, par exemple, cet habitant du bourg, incurable, déjà admis à l'assistance à domicile et qui sollicite son transport à l'hôpital. Son état de santé nécessite des soins que sa mère, âgée et malade, ne peut plus assurer. Le conseil donne un avis favorable et décide de le faire entrer dans un hospice. Dans une autre séance, le conseil alloue une somme de 27,30 F pour qu'un malade puisse suivre un traitement à l'hospice thermal de Vichy.

PAROISSE

Le curé SOULIER signale la tenue à Bourbon d'un grand congrès de la fédération du centre pour les œuvres d'associations religieuses et économiques présidé par Monseigneur LOBBEDEVY, évêque de Moulins : 700 hommes y participèrent le 11 octobre et 600 femmes le lendemain. Un comité cantonal est constitué auquel participent trois personnes de Franchesse : Ernest LA COUTURE (Vellat), Georges BERTHOMMIER (Lieu Belin) et Ernest DUBALAI (Le Bourg). Le jour de Noël est fondé un comité paroissial composé de Jean BERNARD (Baffetière), Lucien et Gabriel GIRAUDET (Le Bourg), Jacques et Emile GARNIER (Perçon) et Jean BERTHOMMIER (Lieu Belin). Ce comité se réunira au presbytère le quatrième dimanche du mois à 6 h du soir.

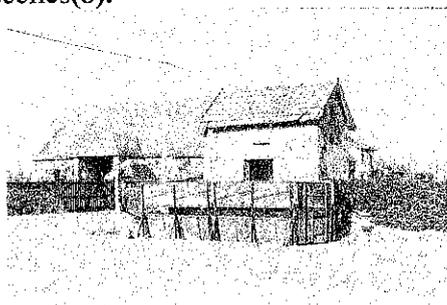
REVERBERES

Sur proposition du maire, le conseil, par 7 voix contre 4, décide d'installer des réverbères dans le bourg. La commission des travaux désignera l'endroit où ils devront être placés. Une somme de 600 F pour l'achat du matériel et les frais d'éclairage pendant l'hiver 1908-1909 est inscrite au budget additionnel.



BASCULE

En novembre, la commune doit faire l'acquisition de 1000 kg de poids pour procéder à la vérification du pont-bascule. Si le vérificateur ne peut procéder à cette opération avant le 05 décembre, il menace de mettre le pont-bascule sous scellés(8).



Renvois

- (1) *Les territoriaux : jusqu'en 1914, l'armée territoriale était composée d'une fraction des réserves de l'armée de terre composée des classes les plus anciennes. On appelait couramment ces soldats « les territoriaux ».*
- (2) *1 F de 1908 représente à peu près le même pouvoir d'achat que 3,46 € (de 2007).*
- (3) *A cette époque, le conseil municipal était constitué de 12 conseillers municipaux élus pour 4 ans.*
- (4) *C'est la maison dont Mme FAVIER est actuellement propriétaire au 3 rue du 19 mars. On peut encore lire la date « 1908 » sur le linteau de la porte.*
- (5) *Voir renvoi 3 de l'article sur l'année 1907 (Echo des Lanciers n°14).*
- (6) *Voir Echo des Lanciers n° 10, 11 et 14 (legs SAULNIER).*
- (7) *La loi du 28 avril 1893 avait institué une taxe annuelle de 10 F dont étaient redevables tous les possesseurs de vélocipèdes. Le paiement de cette taxe (augmentée de 85 cts de droits divers) était matérialisé par la fixation d'une plaque métallique sur les vélos d'où le nom de « plaque de vélo ». Les mairies devaient tenir un registre pour recevoir les déclarations des possesseurs et un quart des recettes revenait à la commune. Au cours des années, la nature du métal, les modalités et le montant de la taxe changèrent plusieurs fois. A partir de 1949, la plaque devint un formulaire administratif, puis une vignette à acheter au bureau de tabac. Le décret ministériel du 30 décembre 1958 supprimera l'impôt sur les vélocipèdes à la fin de 1959.*
- (8) *Le poids public était situé au carrefour des routes de Limoise et Agonges. Devenu inutile, il a été vendu en 1984. Il n'en reste que le petit pavillon qui abritait le mécanisme et ... les 50 poids de 20 kg.*

TRIBUNE LIBRE

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions, questions, etc ...

LA NOUVELLE IMMATRICULATION DES VEHICULES

Comment ?

Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement à votre véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Ce nouveau système présentera des avantages pratiques et d'importantes simplifications et économies pour l'automobiliste.

Par exemple : si vous déménagez dans un autre département en conservant votre voiture, vous ne serez plus obligé de faire modifier son numéro d'immatriculation.

: si vous achetez une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, vous conserverez le même numéro, d'où que vienne ce véhicule.

Quand ?

Les véhicules recevront un nouveau numéro d'immatriculation :

- **A partir du 1er janvier 2009 pour les véhicules neufs ;**
- **A partir du 1er mars 2009 pour les véhicules d'occasion**, lors d'un changement de propriétaire ou d'adresse, ou de toute autre modification affectant la carte grise.

Aucune date butoir n'étant imposée, le basculement dans le nouveau système se fera au fur et à mesure de ces opérations.

Les cyclomoteurs seront repris dans le nouveau système à partir du 1er janvier 2009 ; ceux actuellement non immatriculés auront jusqu'au 1er janvier 2010 pour se faire immatriculer.

Plus simple

Vous pourrez faire immatriculer votre véhicule partout en France, quel que soit votre lieu de domicile, auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire, etc.) ou d'une préfecture.

Un certificat provisoire d'immatriculation, valable un mois et comportant votre numéro définitif, vous sera remis dès paiement des taxes et vous permettra de circuler immédiatement avec votre véhicule.

Vous recevrez ensuite, dans un délai d'une semaine au maximum, votre carte grise à votre domicile par envoi postal sécurisé.

Plus sûr

L'attribution d'un numéro à vie à chaque véhicule permettra une lutte plus active contre les fraudes et les trafics, qu'il s'agisse des certificats d'immatriculation ou des plaques minéralogiques.

Plus performant

L'Agence nationale des titres sécurisés assurera la maintenance et l'évolution du système ainsi que l'assistance aux usagers.

Un centre d'appels sera mis en place pour aider les automobilistes, les professionnels et les préfectures (état d'avancement des dossiers, assistance juridique ou informatique).

Le maintien d'un identifiant territorial

Vous devrez continuer à faire figurer sur votre plaque un numéro de département : un emplacement est prévu à cet effet, surmonté du logo de la région correspondante. Cette référence locale n'aura plus nécessairement de lien avec votre adresse. *Vous pourrez donc choisir le département avec lequel vous ressentez les attaches ou les affinités personnelles les plus profondes, qu'il soit ou non votre lieu de résidence.*

Le nouveau numéro

Le nouveau numéro, attribué chronologiquement dans une série nationale unique, sera composé d'une série de 7 caractères formée de **2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret, 2 lettres.**



La nouvelle plaque

La nouvelle plaque sera plus facilement lisible par le contraste des caractères de couleur noire sur un **fond blanc.**

Plus d'informations sur le site www.interieur.gouv.fr

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
1			1				1				1
2			2				2	(S) Foot			2
3			3				3			(Me) Bibliothèque	3
4			4				4	(S) Foot			4
5			5				5				5
6			6				6	(Me) Bibliothèque			6
7		(S) Foot	7	(S) Foot Brandons (Comité des fêtes)			7				7
8			8				8	(Me) Bibliothèque	(V) Armistice		8
9			9				9		(S) Journée de l'Europe		9
10			10				10				10
11	(D) Vœux du Maire	(Me) Bibliothèque Ch'tites canailles	11	(Me) Bibliothèque			11				11
12			12				12				12
13			13				13				13
14	(Me) Bibliothèque Ch'tites canailles		14				14				14
15			15				15				15
16			16				16	(S) Foot			16
17	(S) Foot		17				17			(Me) Bibliothèque	17
18			18				18	(S) Foot			18
19			19	(J) Commémoration AFN			19				19
20			20				20	(Me) Bibliothèque		(S) Brocante	20
21		(S) Foot	21	(S) Foot			21				21
22			22				22	(Me) Bibliothèque			22
23			23				23		(S) Foot		23
24		(Ma) Ch'tites canailles	24				24				24
25		(Me) Bibliothèque	25	(Me) Bibliothèque			25				25
26			26				26				26
27	(Ma) Ch'tites canailles	(V) Carnaval école	27				27				27
28	(Me) Bibliothèque		28	(S) Foot			28				28
29			29				29				29
30			30				30				30
31	(S) Foot		31				31				31